

Réunion du Conseil Municipal du 12 SEPTEMBRE 2023 à 20H

Présents : BADUEL Christine, BORNE Jérémie, BORIE Simon, CONDAMINE Géraud CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, REALLON Marianne, RIGAUDIERE Vincent.

Absente : VIGIE Cécile

Retard Condamine Géraud 20H20 et Borne Jérémie 20H30.

Secrétaire de séance : BORIE Simon

Approbation du dernier compte rendu du 04/07/2023 à l'unanimité.

I- AUTORISATION AU SERVICE INTERIM DU 05/12/23 AU 05/05/23 :

Monsieur le maire explique qu'il convient de remplacer Mme BOSCH-MARTINS le temps de son congé maternité. La commune peut comme en 2021 faire appel au service intérim du Centre de Gestion. Une nouvelle session de formation de secrétaires de mairie a eu lieu. Un tuilage serait nécessaire. Le poste serait un mi-temps en 17 H 30, avec parution au Centre de Gestion du Cantal et sur le site emploi territorial.

Délibération pour ouverture : pour unanimité

II- BUDGET NOUVELLE NOMENCLATURE M 57 :

A partir du 1^{er} janvier 2024 une nouvelle nomenclature comptable arrive. Elle pour but de simplifiée les démarches comptables.

Délibération pour adoption (obligatoire) : pour unanimité.

Un des effets de cette nouvelle nomenclature à pour but de permettre aux maires de pouvoir intervenir dans les différentes lignes, sans vote du conseil municipal, sans modifier les montants des chapitres et au budget voté avec le conseil municipal.

III- DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS :

Les durées d'amortissements font parties des changements induits par la nouvelle nomenclature. Il convient ce qui suit :

La Commune de TEISSIERES DE CORNET a délibéré le 12 septembre 2023 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1er janvier 2024.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes.

La commune de Teissières de Cornet appartenant à la strate des communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants, le champ des amortissements obligatoires est restreinte aux actifs suivants

- compte 202 frais liés aux documents d'urbanisme
- compte 203 frais d'études ou d'insertion
- compte 204xxx Subventions d'équipement versées

- compte 2153x Réseaux

Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au *prorata temporis*. Néanmoins, une dérogation à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

Délibération : pour unanimité.

IV- DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX LOCAL CHAUDIERE :

Les travaux du local comité des fêtes et chaudière, devis non signé.

Les matériaux ont augmenté avec l'inflation.

L'aide financière de la CABA est toujours de 20 000€ et cours jusqu'en 2025, donc pas de changement pour la commune pour le paiement des travaux.

L'artisan devant intervenir pour les travaux est en arrêt suite à une blessure donc pour de début des travaux avant janvier 2024.

Le conseil vote pour un report du projet en 2024. La décision modificative pour 2023 n'est donc pas nécessaire. Unanimité

V- ARPENTAGE BOISSIERES :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir une partie de la surface pouvant être attribuée à la Mairie dans le cadre de la vente de la ferme à Boissières.

La mairie accepte la proposition de la SAFER d'acquérir une partie de la parcelle anciennement nommée B 709 en excluant du périmètre l'ancienne chapelle pour un euro symbolique.

L'acquisition s'accompagne d'une obligation de faire réaliser un document d'arpentage.

S'ajouteront aux frais de l'acquisition, ceux liés à la gestion de la SAFER soit 100€.

Délibération ; 2° proposition oui unanimité.

VI- RAPPORTS EAU/ DECHETS CABA 2022 :

Lecture des grandes lignes au sujet de notre commune. Le rapport est consultable sur le site internet de la mairie. Sur le sujet de l'eau, la station d'épuration du Bourg, donnée pour 40 habitants, en travaux cet été. Une forte odeur est apparue surtout le matin, forte chaleur, déversement non conforme pas d'explication, à surveiller.

VII- INFOS DIVERSES :

Des déchets ont été déversés au-dessus du cimetière, lors de la venue d'un groupe de gens du voyage sur l'aire de grand passage de Leyritz. La préfecture, la gendarmerie ainsi que les services de la CABA ont été prévenus. La CABA doit mettre en place un budget pour le nettoyage après le départ des gens du voyage.

L'entreprise RDC doit reprendre la tranchée sur la voie communale de Lacombe-Basse.

La vente de la parcelle de Mr et Mme Mas, jardin au cimetière a été conclue devant notaire le 14 août 2023, pour un montant de 3 000 € et 3 459 € avec les frais de notaire.

L'arbre se trouvant sur le pont du chemin derrière la mairie, pont de Cornet, a été retiré les travaux sur le garde-corps vont pouvoir commencer.

Questions Diverses des conseillers :

Marc FLAGEL : L'Adjoint technique communal a passé la formation Sauveteur Secouriste au Travail, se pose la question d'achat de trousse à pharmacie dans le véhicule et atelier. Il se former sur l'entretien du petit matériel. Marc nous fait par aussi du nombre important d'heure qu'il doit récupérer.

La question aussi du nettoyage de la salle pendant le congé maternité de la secrétaire de mairie, une tâche difficilement compatible avec les tâches d'un adjoint technique, travail sur le terrain.

Marc veut savoir quand passera l'épaveuse sur les chemins communautaires.

Géraud CONDAMINE : Retour sur la fête du village avec un bilan réussie 280 repas servis, 22 équipes à la pétanque seul bémol la randonnée que 11 personnes.

Demande des riverains pour le terrain de pétanque du bourg, vu avec le conseiller de secteur.

Pour les travaux sur la RD 52 qui a eu le marché, pas de réponse à ce jour.

Dégâts de eaux dans le bâtiment de la mairie faire déclaration à l'assurance réponse oui

Suite à plusieurs interrogations de concitoyens de la commune, la part de la taxe foncière communale n'a pas augmentée mais c'est la base état qui augmente 7,40%.

Problème téléphone mairie peur d'une coupure, suite conflit appareillage téléphone, réponse non pas de coupure.

Renseignement pris auprès d'Orange pour installation du WIFI dans la salle communale.

Jérémy BORNE : Les pierres du cimetière sont toujours présentes car problèmes de communications avec l'acheteur.

Jacques DELZANGLES : Une personne serait intéressée pour l'achat des anciennes grilles du cimetière, pour faire l'entourage d'une tombe. Réponse oui on peut vendre

Le bulletin communal repart pour 2024, Jacques, Simon, Christine et Marianne

Fin du tour de table.

Présence dans la salle du conseil de monsieur Jean- Frans Giraud sans prise de paroles.

Fin de la séance Conseil municipal à 22H40.